## Tribunal de la concurrence



# Competition Tribunal

#### TRADUCTION OFFICIELLE

Nº de document du greffe : 251

**Date:** Le 8 octobre 2020

**Affaire:** CT-2019-005 – *Le commissaire de la concurrence c Parrish & Heimbecker*,

Limited

### Directive aux avocats (du juge Gascon, président)

#### Objet : Prorogation de délai

Pour faire suite au courriel envoyé au greffe du Tribunal par l'avocat de la défenderesse le 8 octobre 2020, le Tribunal ordonne ce qui suit :

- 1) une prorogation de délai est accordée à la défenderesse, jusqu'au mardi 13 octobre 2020, pour signifier la déclaration de témoin de M. Heimbecker;
- 2) le demandeur est en droit de présenter des observations au Tribunal, au plus tard le vendredi 16 octobre 2020, concernant toute incidence que la signification tardive de la déclaration de témoin de M. Heimbecker pourrait avoir sur les délais des autres étapes préalables à l'audience dans cette affaire.

Annie Ruhlmann Agente du greffe Tribunal de la concurrence 90 rue Sparks, bureau 600 Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Tél.: 613-941-2440

Traduction certifiée conforme Semra Denise Omer, traductrice